

<http://www-artweb.univ-paris8.fr/?La-formation-en-Master-MEEF>

artweb

# La formation en Master MEEF

- Menu - Départements - Arts plastiques - CAPES (MEEF) et Agrégation -

Date de mise en ligne : mardi 17 juillet 2012

---

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique Université Paris 8 ©2011 -

Tous droits réservés

---

## Trois visées principales

" La première relève de sa vocation professionnelle. Les étudiants de M1 et plus encore ceux de M2 sont amenés à se familiariser avec la réflexion didactique, à se préparer aux questions pédagogiques (notamment à l'occasion de stages professionnels), à s'interroger sur les spécificités de cette discipline et sur son rapport aux différents cadres institutionnels. Le Master établit les bases d'une formation professionnelle destinée aux futurs enseignants d'arts plastiques titulaires ou vacataires de l'Education Nationale, d'écoles régionales, municipales ou privées. Ce diplôme professionnel est indispensable pour exercer comme titulaire à l'Education Nationale et il est susceptible d'être une condition d'embauche dans d'autres structures éducatives.

" La seconde visée du master consiste à guider les étudiants dans leur préparation du CAPES externe d'arts plastiques. Durant la première année de master, les cours sont largement orientés par les exigences propres à ce concours. En M1-MEEF les quatre épreuves du CAPES seront travaillées de manière à ce que le candidat puisse aborder le concours avec le maximum d'aisance. Le travail sur l'épreuve écrite de culture artistique, l'épreuve orale de leçon et les deux épreuves de pratique artistique du CAPES, participe pleinement de la formation professionnelle, y compris pour les étudiants qui ne présentent ou ne réussissent pas ce concours.

" La troisième visée est d'ordre universitaire. Chaque étudiant participe durant les deux années de Master à des séminaires et engage, avec un directeur de mémoire, un travail personnel de recherche nécessairement orienté vers des questions relatives à l'enseignement.

### Un engagement

Entrer dans un Master MEEF ou dans une préparation à l'agrégation suppose un engagement conséquent, tant par la quantité de travail à fournir que par la régularité des présences ou par l'implication personnelle durant les cours. Outre l'exigence d'assiduité et de ponctualité, le caractère professionnel de cette formation réclame un travail sur soi, sur son rapport aux autres et à l'institution. La qualité et la réussite de ces années dépendent largement du climat de respect, de partage et d'investissement.

Concilier cette formation avec d'autres études ou un emploi alimentaire trop chronophage est incompatible avec la préparation au CAPES.

## Compétences travaillées, contenu, modalités de formation

### M1 MEEF (524H/ETUDIANT)

Cours dispensés les mercredis, vendredis et samedis (+ le cours de langue et le stage en collège).

#### **UE Culture artistique et méthodologie des questions écrites du CAPES**

11 ECTS - 92h/étudiant. Contrôle continu

*Sur les deux semestres, ces UE articulent une approche méthodologique de la dissertation avec un cycle conférences portant sur les programmes d'arts plastiques du collège et du lycée.*

#### **UE Atelier de pratique artistique**

16 ECTS - 140h/étudiant. Contrôle continu

*A travers un entraînement aux deux épreuves pratiques du CAPES, l'atelier vise durant toute l'année universitaire à développer les compétences plastiques et techniques des étudiants. En même temps, la pratique personnelle de chaque étudiant est constamment l'objet d'un travail d'interrogation, d'identification et d'approfondissement. Cette visée est concrétisée par la construction d'un portfolio et par un projet d'exposition au musée d'art et d'histoire de Saint-Denis.*

#### **UE Fondamentaux d'une discipline voisine**

5 ECTS - 32h/étudiant. Contrôle continu

*Pour l'option choisie par le candidat lors de son inscription au concours (Sept options possibles : architecture-paysage ; arts appliqués-design ; photographie ; cinéma-art vidéo ; arts numériques ; danse ; théâtre.) des cours aident les étudiants à maîtriser l'histoire et les questions propres au domaine concerné. Ces cours en petits groupes réclament un nombre minimum d'inscrits pour être proposés. Les options danse, théâtre et architecture ne sont souvent pas assez demandées pour permettre l'ouverture d'un cours. En revanche, les cours d'options "photographie", "arts appliqués-design" et "cinéma-art vidéo" rencontrent suffisamment de succès pour être mis en oeuvre. Cette année, l'option "arts numériques" sera couplée avec "cinéma-art vidéo".*

#### **UE Didactique des arts plastiques et histoire de la discipline**

5 ECTS - 35h/étudiant. Contrôle continu

*L'épreuve à caractère didactique du CAPES est travaillée à travers des situations variées et une approche réflexive de l'enseignement des arts plastiques, de son histoire, de ses programmes et de ses conditions spécifiques. L'UE conduit à la construction de séquences et constitue une préparation aux stages en établissement scolaire.*

### **UE Didactique des arts plastiques et analyse des pratiques**

3 ECTS - 25h/étudiant. Contrôle continu

*Au second semestre, une analyse des situations vécues durant le stage en établissement permet d'aborder les modalités et les enjeux de l'enseignement des arts plastiques de manière plus précise. Le travail de didactique est poursuivi et intensifié au regard des attentes et des contraintes propres à l'épreuve de mise en situation professionnelle du concours.*

### **UE Concevoir et exposer oralement une leçon**

4 ECTS - 32h/étudiant. Contrôle continu

*Les étudiants sont conviés à des séances d'entraînement à l'épreuve de leçon. Ils peuvent y participer ou y assister. Plusieurs jurys ont lieu simultanément. Suite à la simulation, une évaluation permet de repérer les atouts et ce qui reste à travailler (sur le plan de l'analyse, des connaissances, de la didactique ou de la communication).*

### **UE Langue**

2 ECTS - 20h/étudiant.

*Pour les étudiants MEEF, Paris 8 propose un cours d'anglais spécifique dont une partie se déroule à distance et l'autre « en présentiel » (jour à déterminer). Pour les autres langues, des cours non spécifiques au MEEF sont possibles. Au préalable, l'étudiant doit avoir testé son niveau auprès du département des langues.*

### **UE Séminaire de recherche**

6 ECTS - 32h/étudiant. Contrôle continu

*Le séminaire de M1 se déroule au premier semestre auprès d'Eric Bonnet. Il a pour objet les grandes questions qui fondent l'enseignement des arts plastiques. Outre cette perspective professionnelle, il permet d'acquérir une méthode et une exigence nécessaires au mémoire qui sera rédigé l'année suivante. Les cours ont lieu le vendredi.*

### **UE Tronc Commun**

5 ECTS - 44h/étudiant. Contrôle continu

*Il s'agit, pour l'essentiel, de travailler des questions d'enseignement transversales à toutes les disciplines (la laïcité, la construction de l'autorité, la psychologie de l'enfant, etc.). Les étudiants s'inscrivent dans des modules proposés par l'ESPE de Créteil. Lesquels sont prévus le vendredi dans différents lieux de l'Académie. Toutefois, une partie du tronc commun est consacrée à la relation partenariale que notre discipline est susceptible d'entretenir avec d'autres acteurs éducatifs et culturels.*

### **UE Stage d'observation et de pratique accompagnée**

3 ECTS - 72h/étudiant. Contrôle continu

*Les étudiants effectuent un stage en établissement scolaire. D'une part l'étudiant-stagiaire observe le fonctionnement d'un établissement scolaire et les cours d'un enseignant d'arts plastiques ; d'autre part il assure des séquences de cours sous le regard critique de ce tuteur et d'un autre stagiaire. Ces stages sont accompagnés à l'université de séances d'analyse des pratiques professionnelles.*

**ATTENTION, ce stage se déroule sur l'académie de Créteil, de décembre à mars, et nécessite une disponibilité d'emploi du temps les lundis, mardis, jeudis et vendredis.**

### **M2 MEEF (238H/ETUDIANT+STAGE)**

Cours dispensés les mercredis et jeudis.

#### **UE Pratique et théorisation artistique**

8 ECTS - 51h/étudiant. Contrôle continu

*UE du premier semestre qui a pour but d'engager les étudiants dans une réflexion sur la manière dont la pratique peut convoquer des démarches artistiques et travailler les grandes questions soulevées par les programmes officiels d'enseignement. A la place de ce cours un M2 "non-admis" (qui a échoué au CAPES mais est titulaire du M1-MEEF) suivra l'atelier du M1-MEEF pour préparer les épreuves pratiques du CAPES.*

#### **UE Didactique des arts plastiques et usage des TICE**

7 ECTS - 30h/étudiant. Contrôle continu

*Dans cette UE, les étudiants construisent des séquences utilisables avec leurs élèves et envisagent des questions essentielles à l'enseignement des arts plastiques, notamment la façon dont les TICE peuvent être employées au service de notre discipline. Il est l'occasion de travailler certaines pièces du portfolio exigé par l'ESPE pour la titularisation du professeur-stagiaire.*

#### **UE Didactique des arts plastiques et projet d'enseignement**

7 ECTS - 24h/étudiant. Contrôle continu

*A la suite du précédent, ce cours permet d'élaborer des séquences utilisables en collège et concrètement articulées aux questions essentielles de notre enseignement telles que l'évaluation et, plus particulièrement, la construction d'un projet d'enseignement (défini à la fois par ses visées fondamentales et par les différents rouages d'une programmation). Il est l'occasion de travailler certaines pièces du portfolio exigé par l'ESPE pour la titularisation du professeur-stagiaire.*

*A la place de cette UE les "non-admis" suivent les cours de didactique du M1-MEEF.*

#### **UE Analyse des pratiques professionnelles et suivi individualisé**

8 ECTS - 25h/étudiant. Contrôle continu

*L'Analyse des Pratiques Professionnelles est un moyen d'entendre, de formuler, d'analyser et de travailler collectivement les différents problèmes, didactiques et pédagogiques, rencontrés par les professeurs-stagiaires durant leur stage. Au sein de l'APP, se déroule et s'évalue le "Travail scientifique de nature réflexive". Le cours a lieu toute l'année suivant un calendrier adapté.*

## **UE Langue**

2 ECTS - 18h/étudiant

*Pour les étudiants MEEF, Paris 8 propose un cours d'anglais spécifique dont une partie se déroule à distance et l'autre « en présentiel » (jour à déterminer). Pour les autres langues, des cours non spécifiques au MEEF sont possibles.*

## **UE Tronc Commun**

6 ECTS - 42h/étudiant. Contrôle continu

*Il s'agit de travailler des questions transversales à toutes les disciplines d'enseignement (la laïcité, la construction de l'autorité, la psychologie de l'enfant, etc.). Des précisions seront données sur ce cours à la rentrée universitaire. L'ESPE de Créteil en a la charge.*

## **UE Séminaire de recherche**

6 ECTS - 24h/étudiant. Contrôle continu

*Dans le cadre de ce séminaire, les étudiants exposent l'élaboration progressive de leur mémoire, étudient et présentent des textes de référence sur l'enseignement. Le partage et l'appropriation de ces recherches amorcent une culture pédagogique nécessaire à la rédaction du mémoire et au recul réflexif sur le métier.*

## **UE Mémoire professionnel**

8 ECTS - 24h/étudiant. Contrôle final

*L'étudiant rédige un mémoire centré sur sa pratique professionnelle. Il est aidé par le travail du séminaire et par un directeur de mémoire. Cette rédaction participe d'une initiation à la recherche et favorise une distance critique sur l'exercice de l'enseignement.*

## **UE Stage professionnel**

8 ECTS. 9h hebdomadaire pour les fonctionnaires-stagiaires et 144h pour les "non-admis"

*L'étudiant stagiaire lauréat du CAPES dispense 9h de cours à des élèves dans un collège de l'Académie de Créteil (sa rémunération est celle d'un plein temps). Il est aidé par un enseignant tuteur et un formateur ESPE qui, tout au long de l'année, le guide tant pour préparer, mettre en oeuvre et analyser ses cours que pour comprendre son rôle dans l'établissement. Des visites sont organisées et le tuteur ESPE aide le fonctionnaire stagiaire à composer son "portfolio", un recueil de pièces attestant des compétences professionnelles acquises et indispensable à la validation du stage.*

*Un étudiant "non admis" suit un stage de pratique accompagnée sur une durée de 144 heures, sauf s'il exerce sur l'année une charge d'enseignant d'arts plastiques en qualité de vacataire ou de contractuel (auquel cas, il est dispensé de stage). **Même avertissement que pour le stage des M1.***

# Maquette et crédits d'enseignement

## M1 MEEF

### 1er semestre

<b>Bloc 1 Disciplinaire</b>	
<i>UE Culture artistique et méthodologie des questions écrites du CAPES</i>	<b>8 ECTS</b>
<i>UE Atelier de pratique artistique</i>	<b>9 ECTS</b>
<i>UE Fondamentaux d'une discipline voisine (options architecture, cinéma, photo ou arts appliqué)</i>	<b>3 ECTS</b>
<b>Bloc 2 Didactique</b>	
<i>UE Didactique des arts plastiques et histoire de la discipline</i>	<b>5 ECTS</b>
<b>Bloc 3 Recherche</b>	
<i>UE Séminaire de recherche 1</i>	<b>3 ECTS</b>
<b>Bloc 4 Contexte d'exercice</b>	
<i>UE Tronc commun</i>	<b>2 ECTS</b>

### 2e semestre

<b>Bloc 1 Disciplinaire</b>	
<i>UE Culture artistique et méthodologie des questions écrites du CAPES</i>	<b>3 ECTS</b>
<i>UE Atelier de pratique artistique</i>	<b>7 ECTS</b>
<i>UE Fondamentaux d'une discipline voisine (options architecture, cinéma, photo ou arts appliqué)</i>	<b>2 ECTS</b>
<i>UE Langue</i>	<b>2 ECTS</b>
<b>Bloc 2 Didactique</b>	
<i>UE Didactique des arts plastiques et analyse des pratiques professionnelles</i>	<b>3 ECTS</b>
<i>UE Concevoir et exposer oralement une leçon (oraux)</i>	<b>4 ECTS</b>
<b>Bloc 3 Recherche</b>	
<i>UE Séminaire de recherche 1</i>	<b>3 ECTS</b>
<b>Bloc 4 Contexte d'exercice</b>	
<i>UE Tronc commun</i>	<b>3 ECTS</b>
<b>Bloc 5 Mise en situation professionnelle</b>	

<i>Stage d'observation et de pratique accompagnée</i>	<b>3 ECTS</b>
---	---------------

Total **60** ECTS

**Principes d'évaluation**

Les notes des UE ne sont rentrées sur "Apogée" qu'à la fin du second semestre. Différentes évaluations intermédiaires (pas forcément chiffrées) ont lieu à différents moments de la formation. La note finale ne résulte pas d'une moyenne de ces évaluations, elle représente le niveau atteint en fin d'année. Certaines UE (Tronc commun, Langue, stage, option) ne participent pas de cette modalité d'évaluation.

**M2 MEEF**

**1er semestre**

<b>Bloc 1 Disciplinaire</b>	
<i>UE Pratique et théorisation artistique</i>	<b>6 ECTS</b>
<i>UE Langue 1</i>	<b>2 ECTS</b>
<b>Bloc 2 Didactique</b>	
<i>UE Didactique des arts plastiques et usage des TICE</i>	<b>7 ECTS</b>
<i>UE Analyse des pratiques professionnelles et suivi individualisé</i>	<b>6 ECTS</b>
<b>Bloc 3 Recherche</b>	
<i>UE Séminaire de recherche 2</i>	<b>6 ECTS</b>
<b>Bloc 4 Contexte d'exercice</b>	
<i>UE Tronc commun</i>	<b>3 ECTS</b>

**2e semestre**

<b>Bloc 1 Disciplinaire</b>	
<i>UE Pratique et théorisation artistique</i>	<b>2 ECTS</b>
<b>Bloc 2 Didactique</b>	

## La formation en Master MEEF

<i>UE Didactique des arts plastiques et projet d'enseignement</i>	<b>7 ECTS</b>
<i>UE Analyse des pratiques professionnelles et suivi individualisé</i>	<b>2 ECTS</b>
<b>Bloc 4 Contexte d'exercice</b>	
<i>UE Tronc commun</i>	<b>3 ECTS</b>
<b>Bloc 5 Mise en situation professionnelle</b>	
<i>UE Mémoire professionnel</i>	<b>8 ECTS</b>
<i>UE Stage professionnel</i>	<b>8 ECTS</b>

Total **60 ECTS**

### Principes et modalités d'évaluation

Comme en M1, les notes des UE ne sont rentrées sur "Apogée" qu'à la fin du second semestre. Plusieurs évaluations intermédiaires (pas forcément chiffrées) ont lieu à différents moments de la formation. La note finale ne résulte pas d'une moyenne de ces évaluations, elle représente le niveau atteint en fin d'année.

Toutefois, certaines UE (Tronc commun, Langue, stage et mémoire) ont d'autres modalités d'évaluation.

Indépendamment du master, les fonctionnaires-stagiaires M2-MEEF ou DU-MEEF sont évalués pour permettre à l'ESPE de prononcer un **avis** sur leur titularisation. A l'ESPE de Créteil, cette évaluation est basée sur un **portfolio** élaboré sous la tutelle d'un tuteur-ESPE. Avec l'avis de l'ESPE, ceux de l'inspection et du chef d'établissement décident de la titularisation du fonctionnaire-stagiaire.

L'obtention du master forme, avec la réussite au concours et les trois avis de titularisation, les trois conditions pour exercer en qualité de titulaire.